

Ordre du jour :

1. Le projet de la poste
2. Le projet de la place communale, zone apaisée
3. La collecte des ordures ménagères – déchets organiques
4. Vos questions

1. La poste

Le projet dit « de la Poste » est une grande opportunité pour notre village. Un groupe de travail mis en place. L'ensemble des citoyens auront l'occasion de prendre connaissance des propositions et de se positionner afin que la commune puisse tenir compte également de leurs avis.

Ce projet est un projet de grande ampleur qui a pour ambition de fédérer l'ensemble du village et répondre à des besoins spécifiques (places de parking, logement, espace de convivialité, ...)

Le projet avance, le bâtiment acheté a été acheté par la Commune.

Il est important pour le centre du village, pour résoudre des problèmes tel le stationnement et pour stimuler les commerces. Nous devons travailler maintenant sur une autre mobilité, vu le nombre de véhicules, des objectifs de mobilité plus verte et collective s'imposent.

Nous avons également une réflexion sur le fait que la moyenne d'âge à La Hulpe est élevée, rajeunir population est nécessaire, pour ce faire, nous devons construire des logements à prix modérés pour les jeunes, les familles monoparentales (à louer et/ou à acheter).

La commune s'entoure de professionnels pour gérer ce projet avec elle, soutien de la régie des bâtiments provinciaux.

L'idée est de promouvoir les commerces, ex. prévoir des zones de parking en rue à durée limitée & à plus longue durée dans le parking > rotation du stationnement, prévoir du parking pour le personnel de l'école communale et pour les personnes qui reste la journée.

150 à 200 places, 1 étage pour parking permanent et 1 étage pour P de durée plus limitée.
Deux niveaux de parking en sous-sol.

Un bureau de poste restera à La Hulpe. La Commune doit les reloger. En réflexion.

Demi-tour de la poste restera.

Le projet comportera un espace convivial à l'avant, verdurisé (sous forme de placette).

Nous avons aussi besoin de places à l'école communale qui compte de plus en plus d'enfants, L'école doit s'agrandir. La Commune envisage un autre espace pour rassembler toutes les écoles en un seul endroit, le site de l'ancien Kodak, face à la future piscine communale.

2. La zone apaisée

- Appel à projet de la région : « Améliorer le cadre de vie des citoyens et augmenter l'attractivité des lieux de centralité de nos communes »
- Projet retenu le 20 mars 2018 : création d'une zone apaisée sur la place communale
- 150 000€ de subsides pour un budget total de 200 000€, chantier important
- Travaux doivent être terminés dans un délai de 10 mois au plus tard à partir de l'accord sur le projet définitif → Timing serré

Zone de circulation apaisée est un endroit où piéton est prioritaire.

L'avis des riverains, des habitants a été sollicité, les objectifs à court terme sont : parvis de l'église, rendre fontaine plus accueillante et améliorer les abords de la maison communale.

PHASE I - Travaux prévus en 2019 – tranche ferme

- Placement de bancs
- Aménagement d'une terrasse
- Remettre la fontaine dans son état d'origine
- 2 tilleuls à abattre
- Rampe PMR
- Verdurer, bacs à fleurs

1. Tranche ferme autour de la fontaine
2. 2 tranches conditionnelles à activer quand budget disponible.

Changement revêtement autour de l'église et de marquer l'entrée par un revêtement ou une bordure.

PHASE II : parvis de la maison communale, verdurer les abords et augmenter le nombre de places de parking.

3. Collectes des ordures ménagères

Nouvelle collecte depuis le 01 mars 2019. Collecte en porte à porte de la fraction organique des ordures ménagères, c-à-d les restes de cuisine, les épluchures, les essuie-tout

Les sacs sont en vente dans les mêmes commerces que la vente des autres sacs et à la maison communale.

Pourquoi : pour faire maigrir sa poubelle tout-venants, recycler un maximum de déchets et réduire les frais liés aux déchets.

4 Vos questions

- Proposition d'adaptation des horaires et itinéraires des bus 10 et 210 : demande sera faite au TEC.
- Proposition d'adaptation de la forme des cahiers de charge pour les travaux de voirie, diminution des délais pour diminuer les nuisances aux riverains, transmis au service des travaux
- Travaux de la rue du Rouge Cloître risquent de poser problèmes aux jardins de riverains ? non.
- Clos des Pommiers :
 - rond point côté av des Sorbiers, manque d'entretien > à vérifier par l'éco-conseillère
 - date de la réfection des trottoirs ? la réfection sera poursuivie, date à déterminer
 - îlots de sécurité mal signalés : à vérifier
 - plantations d'arbres souhaitées dans les rues comme dans le quartier du Champ des Mottes > à vérifier par l'éco-conseillère
- Dégradation de la route autour de la bouche d'égout devant le 35 rue du Rouge Cloître et surtout du bruit jour et nuit de cette même bouche d'égout : réparé.
- Placement d'un miroir en face du garage Pirquin (Rue P. Van Dijck), aller voir sur place, service des travaux.
- Limiter la vitesse entre les deux virages de la Drève des Lilas : rappel au sol 30km/h à placer.
- Des riverains souhaitent être informés des projets de l'Avenue de la Reine, ils s'interrogent sur le stationnement dans la rue suite aux travaux récents : sorties étroites, dangers, embouteillages ...bouches d'égout à hauteurs différentes, danger pour les piétons : La Hulpe va re contacter Overijse pour obtenir une modification.
- Arrondi du trottoir au débouché du Chemin de Hoeilaert sur l'Avenue de la Reine pas modifié ? projet en cours de réflexion.
- Eclairage devant le 30 Clos des Pommiers en panne > transmis au service des travaux.
- Vitesse rue du Rouge Cloître, rappel de la limite au sol : à programmer, service travaux.

- Avenue des Acacias ? stationnement sauvage > engagement d'un agent constatateur prévu pour 2020.
- Gare des bus : travaux prévus à droite du Déli Traiteur
- Déjections canines et dépôts sauvages & propreté des rues : campagne annuelle en cours
- Habitats groupés : en réflexion dans le centre
- Sentier le long du Chemin de fer : demande d'entretien régulier.
- Quid du projet de l'école horticole ? les espaces verts sur le site resteront espaces verts.
C'est un projet public de la Province du Brabant Wallon, création de logements pour les + de 60 ans.
- Quid de la mobilité vu l'augmentation des habitations : une étude d'impact va être réalisée et la population sera consultée.
- Développer l'attractivité de la commune : en cours = un schéma de développement commercial.
- Problème de vitesse dans la commune, demande de placement de radars et de caméras.
- Une riveraine propose aux participants à la réunion de créer une association de quartier.
- Demande de bollards rue P. Van Dijck pour protéger les trottoirs : à voir par le service des travaux.